



RAPPORT DE SUIVI DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À ANNÉE +4

LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Depuis 2020, 15 organisations du secteur humanitaire (ONG et *think tank*)¹ ont signé la [Déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat](#), dans laquelle elles ont pris **5 engagements pour réduire l'empreinte environnementale de leurs actions et mieux s'adapter aux changements climatiques**. Pour être atteints, ces engagements nécessitent des **actions concrètes et des ressources** au niveau des ONG. Les signataires doivent ainsi :

1. **Mesurer** leurs impacts et ce, de manière régulière ;
2. **Réduire** leur empreinte carbone : en se fixant un objectif de réduction en accord avec les recommandations du GIEC, de -30 % d'ici à 2025 et de -50 % d'ici à 2030 ;
3. **Adapter** l'action humanitaire face aux nouveaux enjeux environnementaux et climatiques ;
4. **Communiquer** : rendre ces informations publiques dès que disponible, et ce, de manière annuelle ;
5. **Entraîner** d'autres acteurs pour rehausser l'ambition.

La présente déclaration fait état de l'avancée de 13 organisations sur 15, les deux dernières ayant signées en 2024².

SUIVI DE LA DÉCLARATION

Quatre ans après son lancement, où en sont les ONG ? Le [rapport de suivi](#) – réalisé à travers un questionnaire anonymisé envoyé aux 13 signataires³ – dresse un bilan des engagements pris, en **identifiant les défis et opportunités rencontrés par les ONG** pour atteindre leurs objectifs. Plus largement, cette analyse peut bénéficier au secteur des solidarités internationales puisque les défis rencontrés au sein des organisations sont souvent les mêmes.

Par rapport au [suivi fait à l'année+3](#), les problématiques rencontrées restent globalement inchangées, même s'il semble y avoir un peu plus **de portage institutionnel qu'auparavant**, signe de la dynamique générale du secteur, voire de la société, sur le sujet environnemental. Paradoxalement, le suivi à année +4 souligne que l'on observe parfois en parallèle un **essoufflement** du côté des personnes qui portent la dynamique de transition dans les organisations.

On voit aussi les problématiques évoluer à mesure que les organisations s'approprient les engagements et progressent dans la démarche de réduction environnementale. Le rapport de suivi fait apparaître le besoin pour des **ressources techniques dédiées**, notamment sur l'atténuation et l'adaptation. Côté adaptation, on observe **que la compréhension des enjeux s'approfondit**. Bien que cela reste souvent au stade de la réflexion, les organisations réfléchissent à intégrer de plus en plus les notions d'adaptation dans leurs activités, et soulignent le besoin **de réfléchir l'atténuation et l'adaptation de manière articulée afin d'éviter des risques de mal-adaptation**.

DE LA MESURE DE L'EMPREINTE ET STRATÉGIES NÉCESSAIRES...

Ce suivi a également permis de voir que, quatre ans après la signature, les organisations ont toutes avancé, voire terminé, la mesure de leur empreinte carbone (9 organisations ont terminé). On constate néanmoins des **différences dans les méthodes de comptabilité carbone** utilisées - par exemple sur la prise en compte des transferts monétaires -, rendant les résultats difficilement compréhensibles aux autres acteurs, d'où l'importance de préciser de manière explicite la méthodologie. Toutes les organisations ont par ailleurs déclaré avoir élaboré **des stratégies de réduction** et être en train de travailler sur **des plans d'actions** pour réduire leur empreinte environnementale. L'une d'entre elle précise en outre avoir adopté une **approche participative afin de garantir une adhésion collective** à la démarche.

¹ Action Contre la Faim, ACTED, ALIMA, CARE France, Électriciens Sans Frontières, Fondation Terre des hommes, Gret, Groupe URD, Handicap International/Humanité et Inclusion, Médecins du Monde, Première Urgence Internationale, Secours Islamique France, Solidarités International. La Croix-Rouge Française et Triangle Génération Humanitaire ont signé en 2024.

² La Croix-Rouge française et Triangle Génération Humanitaire.

³ Les deux nouvelles organisations ayant signé en novembre 2024 ne sont pas incluses dans le rapport.

..VERS DES ACTIONS QUI ÉVOLUENT

Toutes les organisations ont commencé à mettre en place des actions les plus évidentes et les plus abordables. En parallèle, les organisations travaillent sur des actions plus complexes – techniquement, financièrement ou du fait des résistances socio-culturelles – via la mise en place de **groupes de travail, des efforts de plaidoyer ou de sensibilisation**. Ainsi, 4 ans après le lancement de la Déclaration, bien que les organisations continuent de mettre en avant des solutions rapides, souvent techniques et axées sur le court terme, une prise de conscience croissante se manifeste concernant la nature de l'engagement de réduction au-delà des aspects techniques. En particulier, on voit que les considérations techniques (calculs, indicateurs de suivi, plans d'actions, modélisations de trajectoires, etc.) **cèdent peu à peu la place à des interrogations autour des enjeux sociaux voire éthiques**, depuis les besoins d'accompagnement au changement, aux réflexions sur **les actions qui peuvent être considérées comme « acceptables »**. Ainsi, il devient clair que les changements nécessaires ne se limitent pas à des ajustements techniques mais reposent également sur des transformations de comportements et de pratiques, et qu'ils doivent être appréhendés de manière holistique.

DES QUESTIONS CLÉS EN SUSPENS

Plusieurs questions clés demeurent. Tout d'abord, le choix de la réduction en valeur absolue ou relative par rapport au volume d'activités reste une question ouverte pour certaines organisations. Décision stratégique, elle **interroge leur potentiel de croissance**. Certaines organisations questionnent aussi les engagements pris au regard **du droit au développement des pays du Sud et au nom du principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives**, ce qui a d'ailleurs amené une organisation à exclure les projets de son périmètre de comptabilité carbone. Autre sujet d'inquiétude : les modalités de mise en œuvre de la transition écologique ne risquent-elles pas d'être perçues comme des injonctions issues d'acteurs du Nord aux pays du Sud ? Derrière ces interrogations se dessinent **des choix politiques et éthiques incontournables autour de la transition écologique de de l'aide internationale**.

ET COMMENT APPRÉHENDER LA SUITE ?

Les objectifs de 2025 et 2030 approchant à grand pas, la question sur **leur niveau d'atteinte devient un sujet sensible**. Certaines organisations soulignent que ces engagements sont avant tout des moteurs politiques pour la mise en place en interne de la dynamique de transition écologique. Ces objectifs semblent donc davantage perçus comme **un cadre d'ambition** que comme une obligation de résultats. Afin d'avancer sur ce sujet sensible, il s'agira de **réfléchir à un narratif commun, permettant de maintenir une ambition environnementale forte, tout en analysant de manière critique - et évidemment transparente - les résultats obtenus**.

POUR LE SECTEUR

Nous invitons le secteur de l'aide internationale à s'interroger collectivement sur les précédents sujets évoqués et à penser leurs engagements environnementaux sous un **prisme plus holistique, au bénéfice des populations les plus vulnérables**. En outre, nous encourageons toujours les organisations du secteur à signer la [Déclaration](#), véritable outil pour une mobilisation collective permettant **d'articuler solidarités sociales et écologiques**.

Le rapport complet peut être lu [ici](#).

Ressources à consulter :

- Stratégies de réduction : [ACE](#), [ALIMA](#), [CARE International](#), [Gret](#), [Groupe URD](#), [HI](#), [MDM](#), [SIE](#), [Solidarités International](#), [Tdh](#).
- Calculs d'empreinte carbone : [ACE](#), [ACTED](#), [ALIMA](#), [Groupe URD \(2012, 2015, 2019, 2022\)](#), [Tdh](#).



Plus d'informations sur <https://www.environnementhumanitaire.org/>